



Organisation  
Mondiale  
de la Santé  
Animale

World  
Organisation  
for Animal  
Health

Organización  
Mundial  
de Sanidad  
Animal

## **Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE)**

L'OIE, Organisation Mondiale de la Santé Animale, est l'organisation intergouvernementale chargée d'améliorer la santé animale dans le monde. L'organisation a été créée par l'Arrangement international du 25 janvier 1924. Elle est reconnue comme référence par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et comptait 174 pays et territoires Membres en 2009. L'OIE est en relation permanente avec plus de 36 autres organisations internationales et régionales et dispose de Représentations Régionales et sous-régionales sur tous les continents.

Les missions prioritaires de l'OIE sont les suivantes :

### **La transparence de la situation sanitaire mondiale**

Chaque Pays Membre s'engage à déclarer à l'OIE les maladies animales, y compris celles transmissibles à l'homme, qu'il détecte sur son territoire. L'OIE diffuse alors l'information à tous les autres pays afin qu'ils puissent se protéger. Cette mission de veille, de surveillance et d'information concerne à la fois les événements sanitaires naturels et intentionnels.

\*\*\*\*\*

### **L'excellence scientifique**

Grâce à son réseau scientifique mondial d'excellence, l'OIE collecte, analyse et publie toutes les informations scientifiques relatives aux méthodes de lutte contre les maladies animales, y compris celles transmissibles à l'homme. Ces informations sont destinées aux Membres pour les aider à améliorer les méthodes qu'ils utilisent pour prévenir et contrôler ces maladies. Elles sont établies principalement par le réseau mondial de près de 200 Centres collaborateurs et Laboratoires de référence de l'OIE.

\*\*\*\*\*

### **La Solidarité internationale et le rôle des Services Vétérinaires**

L'objectif central de l'OIE est d'améliorer la santé animale partout dans le monde. Ce mandat s'exerce au profit de tous les pays et territoires Membres. L'OIE s'efforce de convaincre les pays développés et les institutions financières de se montrer solidaires envers les pays pauvres et leurs Services Vétérinaires. Cette solidarité relève aussi d'un intérêt collectif global car un seul pays infecté par une maladie peut représenter une menace pour tous les autres.

L'OIE considère les Services Vétérinaires comme un Bien Public International et leur mise en conformité aux normes internationales (structure, organisation, ressources, capacités) comme une priorité en matière d'investissements publics.

Les Services Vétérinaires et leurs laboratoires notamment dans les pays en voie de développement et en transition ont un besoin urgent d'être soutenus afin d'être dotés des infrastructures, des ressources et des capacités qui permettront à leurs pays de mieux tirer parti de l'accord sur l'application des Mesures Sanitaires et Phytosanitaires (Accord SPS) de l'OMC et de mieux protéger la santé et le bien-être des animaux et la santé publique.

Au travers de ses programmes d'appui aux Services Vétérinaires, grâce à l'instrument appelé «PVS», l'OIE aide activement les pays en développement à se mettre en conformité avec les normes internationales de qualité qu'il adopte et publie avec l'accord unanime de ses pays et territoires Membres. Il appuie également les Membres qui le souhaitent par son expertise et ses actions de formation des hauts fonctionnaires, à améliorer la gouvernance sanitaire et à définir et mettre en oeuvre des opérations de contrôle et d'éradication des maladies animales.

Enfin, l'Organisation entretient des relations permanentes avec les Organisations internationales spécialisées qui financent et appuient la lutte contre les maladies et le renforcement des Services Vétérinaires, et les soutient au plan technique.

\*\*\*\*\*

### **La sécurité du commerce international des animaux et de leurs produits**

L'OIE élabore les normes destinées aux pays et territoires Membres pour se protéger de l'introduction de maladies ou de pathogènes sans pour autant instaurer des barrières sanitaires injustifiées.

Les normes de l'OIE sont reconnues comme référence internationale par l'Accord SPS. Elles sont élaborées sur des bases scientifiques par les meilleurs experts mondiaux dans les domaines concernés.

\*\*\*\*\*

### **La sécurité sanitaire des aliments**

Les pays et territoires Membres de l'OIE et du Codex Alimentarius ont décidé de mieux garantir la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en renforçant les synergies entre les activités de l'OIE et celles du Codex Alimentarius. Les activités normatives de l'OIE dans ce domaine sont focalisées sur la prévention des dangers existant en phase de production à la ferme avant l'abattage des animaux ou la première transformation de leurs produits (viandes, lait, œufs etc.), susceptibles de générer ultérieurement des risques pour les consommateurs.

\*\*\*\*\*

### **Le bien-être animal**

Depuis sa création, l'OIE joue un rôle clé en qualité d'unique organisation intergouvernementale de référence dédiée à la santé animale, bénéficiant d'une

reconnaissance internationale avérée et d'une collaboration directe avec les Services Vétérinaires de tous les pays et territoires Membres. Du fait de la relation étroite qui existe entre la santé animale et la protection des animaux, l'OIE est devenu, à la demande des ses Membres, l'organisation internationale phare en matière de protection des animaux et de publication de normes et lignes directrices en la matière.

\*\*\*\*\*